

Appel à projets de recherche régional en santé publique Bourgogne-Franche-Comté

Recherches interdisciplinaires sur les
déterminants, les territoires et
l'environnement

Les inégalités sociales de santé, la santé-environnement et la promotion de la santé des populations représentent des enjeux majeurs de santé publique en France et en Bourgogne-Franche-Comté. Pour progresser sur ces questions, il est nécessaire de croiser les regards dans le cadre de projets interdisciplinaires.

Cet AAP s'adresse donc à toutes les disciplines scientifiques, de façon à encourager et faciliter les collaborations interdisciplinaires. Il promeut également les collaborations entre chercheurs et acteurs de terrain, en favorisant les recherches participatives avec les publics concernés.

Edition 2023

**Appel à projets de recherche interdisciplinaire en santé publique
Bourgogne – Franche-Comté**

1. LE POLE SANTE PUBLIQUE BFC.....	3
2. L’AAP ANNUEL DU POLE.....	3
2.1 Documents de cadrage.....	4
3. L’EDITION 2023.....	5
3.1 Qui peut candidater ?.....	5
3.2 Thématiques de l’AAP 2023.....	5
3.3 Attendus concernant la méthodologie et le cadre théorique.....	6
4. BUDGET.....	6
5. COMMENT CANDIDATER ?.....	6
5.1 Atelier de préparation.....	6
5.2 Recevabilité des projets.....	7
5.3 Dossier de candidature.....	7
5.3 Dépôt du projet final.....	7
6. Calendrier.....	7
BIBLIOGRAPHIE.....	8
ANNEXE : Règlement de l’AAP.....	9

1. Le Pôle santé publique BFC

Le [Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté](#) (dénommé dans la suite du document « Pôle »)¹ **fédère les compétences au service de la santé et du bien-être de la population** dans la région.

Il suit 3 grands objectifs :

- Impulser et soutenir des projets de recherche appliquée en réponse aux enjeux de santé publique
- Contribuer au transfert et à la valorisation des connaissances en santé publique à destination de tous
- Développer l'offre de formation initiale en santé publique

2. L'AAP annuel du Pôle

Le Pôle soutient des projets de recherche qui répondent aux enjeux de santé publique liés aux territoires et aux populations de Bourgogne-Franche-Comté, que sont :

- La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé,
- La promotion et la prévention de la santé,
- Le déploiement des approches « une seule santé »².

Pour apporter des éléments de réponses à ces enjeux multidimensionnels, le pôle promeut le dépassement des cloisonnements existants. **L'AAP a donc une vocation incitative et vise à faciliter les partenariats :**

- **entre des chercheurs de disciplines différentes,**
- **entre des chercheurs et acteurs de terrain pour développer une approche plus large et plus complexe des enjeux de santé publique.**

Les projets déposés doivent :

- **Initier des partenariats interdisciplinaires** associant notamment les sciences humaines et sociales et d'autres disciplines, comme l'épidémiologie et les biostatistiques,
- **Rapprocher des équipes de recherche et des acteurs de terrain concernés par le sujet étudié** (administration, collectivité territoriale, assurance maladie, association...),

¹ Le Pôle est un groupement d'intérêt scientifique composé de 9 parties : l'Agence régionale de santé (ARS) et la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC), Université Bourgogne – Franche-Comté, les Universités de Bourgogne et de Franche-Comté, les CHU de Besançon et de Dijon, l'Association Régionale des Caisses de MSA de Bourgogne Franche-Comté, la Direction Régionale du Service Médical Bourgogne Franche-Comté.

² L'approche une seule santé consiste à considérer ensemble les santés des êtres humains, des animaux et de leur environnement. Cette approche est particulièrement pertinente pour la prévention des maladies liées à notre environnement, et notamment des zoonoses.

- Contribuer au développement de **projets de recherche interventionnelle en santé publique**³.
- **Favoriser les sciences participatives**, les échanges d'information et la concertation entre les acteurs de la santé en BFC.

Les travaux de recherche soutenus par l'AAP du Pôle doivent intégrer une dimension de valorisation, notamment auprès des décideurs, des autres acteurs de santé et du grand public. Cette valorisation peut prendre la forme d'un projet de transfert et/ou de courtage de connaissances, conformément aux missions du Pôle.

2.1 Documents de cadrage

La prise en compte des objectifs des politiques publiques nationales et régionales est attendue dans les projets déposés. Un certain nombre de documents cadres sont en cours d'élaboration et ou de révision (Stratégie Nationale de Santé, Projet Régional de Santé, Plan Régional Santé Environnement 4, Plan Régional Santé au Travail 4, feuille de route santéⁱ).

Le plan national de santé publique fait de la prévention un moyen de lutter contre les inégalités de santé. Ce texte est une référence, puisque les inégalités sociales de santé représentent le plus grand problème de santé publique en Franceⁱⁱ.

De façon complémentaire, les quatre orientations structurant la SNS 2018-2022 peuvent servir d'appui pour les réponses au présent AAP. Pour rappel, les 4 axes sont :

- Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie,
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé,
- Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge,
- Innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des citoyens.

Les projets doivent être rattachés au territoire de Bourgogne-Franche-Comté, notamment par des données scientifiques régionales ou les constats du diagnostic régional.

³ La recherche interventionnelle en santé publique est définie comme suit par l'IRESP : « *l'utilisation des méthodes de la recherche pour produire, évaluer ou transposer des connaissances pouvant contribuer à l'amélioration des interventions ayant un impact potentiel sur la santé de la population, voire à prouver son efficacité et son efficience. Ces interventions sont menées sur l'ensemble du champ des déterminants de la santé ou dans les communautés au sens large, et ceci quel que soit le niveau de l'intervention (action, programme ou politique). Ces recherches ont pour objectifs d'évaluer l'efficacité individuelle et collective des interventions en conditions réelles (effectiveness research) sans aggravation des inégalités de santé, et/ou d'analyser leurs mécanismes et modalités de mise en œuvre (implementation research). Cette recherche peut reposer sur l'expérimentation, sur l'évaluation d'interventions existantes ou innovantes et/ou sur l'observation. Elle pourra mobiliser des méthodes quantitatives, qualitatives ou mixtes.* » Institut de recherche en santé publique. Appel à projets de recherche en santé publique 2020 – Interventions, services et politiques favorables à la santé. IRESP : 2020 En ligne : <https://www.iresp.net/wp-content/uploads/2020/05/texte-AAP-recherche-en-sant%C3%A9-publique-2020-IRESP.pdf>

3. L'édition 2023

3.1 Qui peut candidater ?

Vous êtes titulaire d'un doctorat d'université (ou d'un diplôme équivalent) et rattaché(e) à une structure (association, université etc.) ? Vous pouvez candidater !

Les personnes n'ayant pas déjà candidaté lors des précédentes campagnes d'AAP du Pôle sont particulièrement encouragées à déposer un projet.

3.2 Thématiques de l'AAP 2023

Le Pôle veut soutenir le développement de recherches interdisciplinaires et partenariales en santé publique, principalement dans trois champs :

- **L'organisation de l'offre de santé** : soins primaires, articulation entre les différents secteurs (hôpital/ville, médico-social/social), articulation des différents acteurs (infirmiers de pratiques avancés, dispositifs d'appui à la coordination etc.) incluant la question de la délégation de tâches, l'organisation territoriale, et la réduction des inégalités sociales et territoriales
- **La promotion de la santé et la prévention** incluant l'amélioration des déterminants de la santé et les enjeux autour du bien-être de la population, notamment des personnes vulnérables.
- **Une seule santéⁱⁱⁱ** : si le concept est fortement mis en avant dans le domaine de la santé-environnement, sa mise en pratique et son opérationnalité ne sont pas évidentes. Les initiatives associant action et recherche s'inscrivant dans l'approche « une seule santé » et comportant une partie réflexive à même de contribuer à l'opérationnalisation et l'appropriation du concept sont fortement encouragées. Dans ce cadre, les projets liés au réseau de surveillance Capter⁴, forment des perspectives riches et multidimensionnelles.

Pour cette édition, une attention particulière sera portée aux projets portant sur les thématiques suivantes :

- **Le choix du métier de soignant** : la question de l'attractivité des métiers du soin fait l'objet d'un axe du Conseil National de la Refondation. Cet axe **propose de (ré)interroger le choix du métier des étudiants en santé, leurs motivations, représentations, confrontations aux pratiques professionnelles**. Pourront également être étudiées les caractéristiques sociodémographiques des étudiants et des jeunes professionnels, leurs vécus, leurs trajectoires, leurs souhaits en termes d'exercice et de conditions de travail. La prise en compte de la question du genre est aussi encouragée. Dans ce cadre on entend par soignants et étudiants en santé une palette large englobant les métiers du soin à domicile.
- La question des **transitions du système de soins**.

⁴ Réseau Capter : <https://www.alterrebourgoqnefranche.comte.org/actions-en-cours/reseau-capter>

3.3 Attendus concernant la méthodologie et le cadre théorique

Comme les projets peuvent être issus de différentes disciplines scientifiques, **le cadre théorique et la méthodologie** (recueil et analyse) **de la recherche devront être explicités et référencés** pour faciliter leur compréhension par des relecteurs non spécialistes.

La méthodologie doit être précisément présentée, détaillée et justifiée qu'elle soit qualitative, quantitative ou mixte : Quelles techniques d'enquête sont mobilisées et pourquoi ? La population étudiée et les modalités de choix ou de sélection des personnes incluses dans l'étude doivent être décrites : qui sont les personnes étudiées ? quelles sont les modalités prévues d'accès au(x) terrain(s) investigué(s) ? Les modes de recueil et d'analyse de données doivent être précisés : quel(s) outils ? quelles analyses ? Les modalités de choix ou de construction des questionnaires ou guides d'entretien, les modalités de passation devront être indiquées. En cas de mobilisation d'une base de données existante, celle-ci sera décrite.

Il convient également de préciser :

- Dans le cas où une démarche inductive est envisagée : présenter également la démarche et expliciter la construction des outils et techniques d'enquêtes envisagés, ainsi que les modalités prévues d'accès au(x) terrain(s) investigué(s) ;
- Le cadre éthique et réglementaire de la recherche.

4. Budget

Pour l'**édition 2023**, le budget consacré à l'AAP est de **80 000€**.

Cet AAP a une **vocation incitative** : **les demandes de financement ne devront donc pas dépasser 23 000€**.

5. Comment candidater ?

5.1 Atelier de préparation

Un **atelier de préparation à candidature** est prévu le **06 avril 2023**. Il est destiné aux porteurs qui souhaiteraient bénéficier de conseils sur la préparation de leur réponse (dossier administratif, rédaction, présentation de la méthodologie, etc.).

Les inscriptions sont ouvertes à tous sur simple demande envoyée à l'adresse pole.sante-publique@ubfc.fr à partir du 27 mars 2023.

5.2 Recevabilité des projets

Seuls les projets dont les dossiers sont complets seront étudiés.

Pour rappel, les projets ne mobilisant qu'une seule discipline ne sont pas éligibles à un financement par le Pôle.

5.3 Dossier de candidature

L'ensemble des documents (texte de l'AAP, dossier de candidature et règlement) sont consultables à l'adresse suivante :

<https://www.pole-federatif-sante-publique-bfc.org/appel-projet-regional-2023>

- **Les modalités de dépôt, de financement, les critères d'éligibilité et de non-éligibilité sont détaillés dans le règlement en annexe.**
- **La signature du responsable légal de l'établissement du porteur du projet est obligatoire (Président.e d'université par exemple). En effet, la première page du dossier de candidature constitue un engagement juridique au respect du règlement de l'AAP.**

5.3 Dépôt du projet final

Vous êtes invités à envoyer votre projet **au plus tard le 30 juin 2023, à 23h59**, à l'adresse pole.sante-publique@ubfc.fr.

Vous recevrez un mail accusant réception de votre dossier dans les jours qui suivent.

6. Calendrier

Date limite de candidature : 30 juin 2023, à 23h59

Évaluation externe : du 1^{er} juillet au 31 août 2023

Comité de sélection : du 11 au 17 septembre 2023

Réponse aux porteurs : à partir du 9 octobre 2023

Versement des subventions : à partir du 23 octobre 2023

Bibliographie

Alla F, Kivits J, « La recherche interventionnelle en santé publique : partenariat chercheurs-acteurs, interdisciplinarité et rôle social », *Santé Publique*, 2015/3 (Vol. 27), p. 303-304. DOI : 10.3917/spub.153.0303 En ligne : <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2015-3-page-303.htm>

ARS BFC. *Plan Régional Santé* ARS BFC : 2017. En ligne : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/projet-regional-de-sante-prs-2018-2028>

Cambon L, Alla F. Recherche interventionnelle en santé publique, transfert de connaissances et collaboration entre acteurs, décideurs et chercheurs. Le défi français de l'innovation. *Questions de santé publique*. 2014 ;(27) :1-4 ; En ligne : http://www.iresp.net/wp-content/uploads/2018/10/Web_QSPn--27.web_.pdf

Fassin D, *De l'inégalité des vies : Leçon inaugurale prononcée le jeudi 16 janvier 2020*. Paris : Collège de France. doi :10.4000/books.cdf.10078 En ligne : <https://books.openedition.org/cdf/10088>

Ministère des Solidarités et de la Santé. *La stratégie Nationale de Santé 2018-2022* [Page internet] DICOM : 2017 En ligne : <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/strategie-nationale-de-sante/article/la-strategie-nationale-de-sante-2018-2022>

Ministère des Solidarités et de la Santé. *Priorité prévention : restez en bonne santé tout au long de sa vie*. DICOM : 2019 En ligne : <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/strategie-nationale-de-sante/priorite-prevention-rester-en-bonne-sante-tout-au-long-de-sa-vie-11031/>

Ministère de la Santé et de la prévention. *Plan National Santé-Environnement 4 (PNSE 4): « un environnement, une santé » (2021-2025)*. DICOM. 2022. Disponible sur: <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/les-plans-nationaux-sante-environnement/article/plan-national-sante-environnement-4-pnse-4-un-environnement-une-sante-2021-2025>

Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique. Actes du séminaire inaugural | Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne Franche-Comté. 2019 p. 180. Disponible sur: https://www.pole-federatif-sante-publique-bfc.org/sites/default/files/2021-06/pole-sante-publique_seminaire-2018-web.pdf

Recherche interventionnelle en santé publique : quand chercheurs et acteurs de terrain travaillent ensemble. *La santé en action*. 2013. N°425 En ligne : <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/la-sante-en-action-septembre-2013-n-425-recherche-interventionnelle-en-sante-publique-quand-chercheurs-et-acteurs-de-terrain-travaillent-ensemble>

Région Bourgogne-Franche-Comté. *La santé, une préoccupation globale* Région BFC. En ligne : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/la-sante-une-preoccupation-globale>

ANNEXE : Règlement de l’AAP



Règlement de l’Appel à Projet du Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté

Contexte	10
Objectif	10
Critères d’éligibilité.....	11
Critères de non éligibilité.....	11
Calendrier	11
Budget	11
Modalités de dépôt	11
Modalités de sélection	11
Recevabilité	11
Evaluation.....	11
Sélection	12
Modalités de financement	12
Engagements du bénéficiaire	12
Signatures	13

Contexte

Le Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne – Franche-Comté (dénommé dans la suite du document « Pôle ») et ses 9 promoteurs - l'Agence régionale de santé (ARS) et la Région Bourgogne – Franche-Comté (BFC), l'Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC), les Universités de Bourgogne et de Franche-Comté, les CHU de Besançon et de Dijon, l'Association Régionale des Caisses de MSA de Bourgogne Franche-Comté, la Direction Régionale du Service Médical Bourgogne Franche-Comté - se sont engagés à impulser et soutenir des projets de recherche interventionnelle en réponse aux enjeux de santé publique liés aux territoires et aux populations de Bourgogne – Franche-Comté.

En novembre 2018, un séminaire inaugural du Pôle a réuni durant deux jours des enseignants-chercheurs investis en santé publique, des décideurs (administration, collectivité territoriale, assurance maladie...) et d'autres acteurs de terrain en santé publique (IREPS BFC, ORS BFC, ASEPT...), dont l'objectif était, entre autres, de proposer des orientations^{iv}. Les thématiques et modalités proposées dans le présent Appel à projet (AAP) sont par conséquent le fruit de cette dynamique collective et des décisions prises in fine par le Comité stratégique du Pôle, réunissant les 9 partenaires.

Cet AAP sur la recherche en santé publique en BFC a vocation à être renouvelé annuellement.

Objectif

Le présent AAP poursuit le double objectif :

- de promouvoir les recherches en santé publique en BFC aboutissant à une production de connaissances, plus particulièrement sur des thématiques identifiées comme prioritaires pour ce territoire ;
- de promouvoir des recherches tournées vers l'éclairage des politiques publiques et l'aide à la décision fondée sur des preuves scientifiques. Il s'inscrit dans la lignée/l'esprit du volet recherche sur les services de santé de l'AAP général de l'Institut de Recherche en Santé Publique (IRESP) proposé annuellement depuis plusieurs années^v.

De ce fait, cet AAP fera l'objet d'une double évaluation : scientifique et stratégique par des évaluateurs indépendants.

Les projets retenus devront s'inscrire dans les objectifs affichés des politiques publiques nationales et régionales., et notamment celle de la Stratégie Nationale de Santé (SNS)^{vi} qui affiche 4 ambitions :

- mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie ;
- lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé ;
- garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge ;
- innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des citoyens, tout en s'appuyant sur des contextes propres à notre région, notamment à travers les constats du diagnostic régional^{vii} et les orientations inscrites dans le Projet régional de santé^{viii}

Dans le respect de ce cadre, le Pôle pourra prioriser certaines thématiques à chaque édition de l'AAP.

Les projets de recherche interventionnelle^{ix} en santé publique sont particulièrement encouragés.

L'ensemble des travaux de recherche soutenu par cet AAP devra intégrer une dimension de valorisation scientifique mais également de valorisation auprès des décideurs, des acteurs de santé et du grand public, à travers une démarche de transfert et de courtage de connaissances inscrite dans les objectifs du Pôle.

Critères d'éligibilité

Pour être éligibles, les projets de recherche devront répondre aux critères suivants :

- répondre à au moins un des éléments de la typologie susmentionnée ;
- concerner au moins un territoire de Bourgogne – Franche-Comté (une envergure régionale est souhaitable mais ne sera pas exigée ; des comparaisons entre plusieurs territoires de BFC peuvent être proposées, de même que des comparaisons avec d'autres régions) ;
- associer au moins deux disciplines scientifiques ;
- être portés majoritairement par des équipes de BFC.

Critères de non éligibilité

Ne seront pas éligibles dans cet appel à projet :

- les projets de recherche clinique ;
- les recherches mono-disciplinaires ;
- les évaluations d'actions n'intégrant pas de question de recherche visant à la production de connaissances nouvelles.

Calendrier

Le calendrier exact est arrêté chaque année par le Président d'UBFC.

Budget

La dotation consacrée à l'AAP est définie chaque année selon le budget du Pôle voté annuellement.

Les dépenses éligibles au titre de l'AAP concernent : le fonctionnement, le temps de travail et le matériel. Toutefois, en ce qui concerne le matériel, le montant total des dépenses ne pourra excéder 15% du montant total de la subvention allouée par le Pôle.

La somme sera répartie entre les différents projets retenus.

Pour toute somme inférieure à 23.000 euros, la subvention sera accordée au lauréat par le biais d'un arrêté signé par le Président d'UBFC.

En cas de montant supérieur, une convention sera établie entre le bénéficiaire et UBFC.

Modalités de dépôt

Les projets doivent être envoyés à l'adresse pole.sante-publique@ubfc.fr avant le 1^{er} jour ouvrable du mois de juillet de l'année en cours au moyen des dossiers de candidatures prévus à cet effet.

Un mail accusant réception du dossier sera émis automatiquement.

Le dépôt d'un projet vaut acceptation du présent règlement.

Modalités de sélection

Recevabilité

La recevabilité des dossiers sera évaluée par l'équipe opérationnelle du Pôle. Elle vise à vérifier que les critères d'éligibilité définis supra sont respectés. Si ce n'est pas le cas, les porteurs de projet seront informés que leurs dossiers ne feront pas l'objet d'une évaluation.

Evaluation

L'évaluation sera réalisée en deux temps :

- Chaque projet fera l'objet d'une double expertise par un expert scientifique et un expert stratégique (décideur/autre acteur de santé publique), tous deux extérieurs à la région. Les projets seront évalués sur leur scientificité, leur faisabilité et leur pertinence ;
- Les deux expertises anonymisées seront transmises à deux membres de la Commission d'évaluation, issue du Comité scientifique et d'orientation du Pôle. Ces deux membres seront chargés d'écrire un rapport à partir de ces avis et

d'émettre des recommandations quant aux projets en tenant compte des priorités régionales. Ils présenteront leurs avis lors de la Commission d'évaluation.

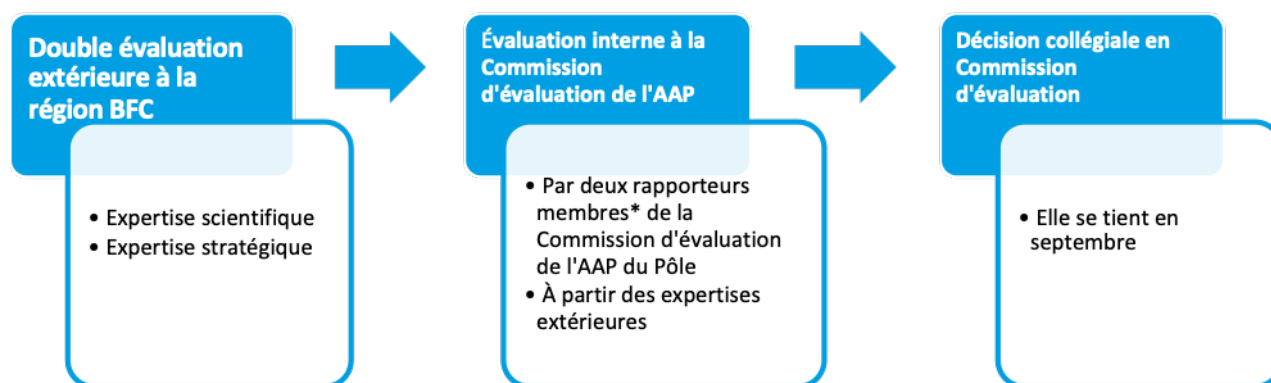
Sélection

La sélection des projets qui seront financés est le fait de la Commission d'évaluation. Cette Commission est issue du Comité scientifique et d'orientation du Pôle.

Elle se tient au mois de septembre de l'année en cours.

Cette Commission est souveraine pour attribuer la dotation de l'AAP du Pôle.

Figure 1 : processus d'évaluation et de sélection des projets



* issus du Comité scientifique et d'orientation du Pôle

Modalités de financement

Deux modalités de financement sont proposées :

1. le financement de projets de recherche selon les modalités définies dans le paragraphe « objectif »
2. un fonds d'amorçage alloué à un groupe de partenaires (dont au moins un chercheur) souhaitant s'inscrire dans une démarche de conception recherche et/ou de co-construction d'une recherche interventionnelle afin de répondre à un appel d'offre ad hoc.

Dans les 2 cas, l'intégralité de la somme attribuée à chaque projet sera versée en une seule fois avant le dernier jour ouvrable du mois de novembre de l'année en cours.

Les co-financements sont souhaités mais ne sont pas obligatoires.

Engagements du bénéficiaire

Le porteur de projet, sous réserve de l'obtention d'un financement par le Pôle, s'engage à :

- mentionner le soutien du Pôle lors de communications (orales ou écrites) relatives au projet (mention écrite et logo du Pôle) ;
- participer aux manifestations scientifiques initiées par le Pôle en lien avec le projet financé ;
- transmettre un bilan d'activité scientifique en fin d'année N+1 de l'année en cours ainsi qu'un bilan à l'issue de la recherche si elle n'est pas terminée à cette période ;
- transmettre un bilan financier en fin d'année N+1 de l'année en cours ; fournir une attestation d'engagement à utiliser les fonds dans le seul but de mener le projet retenu dans le cadre de l'AAP du Pôle.

Signatures

J'atteste avoir pris connaissance du règlement de l'AAP du Pôle et reconnais que le dépôt d'un projet vaut engagement à respecter les termes du règlement	
Nom et prénom du coordonnateur (porteur du projet) :	
Adresse de correspondance (Adresse / Ville / Code Postal)	
Adresse électronique	
Téléphone	
Organisme d'appartenance du coordonnateur	
Organisme gestionnaire des crédits	
Signature (et avis) du directeur du laboratoire du coordonnateur	
Signature du représentant légal de l'établissement de rattachement du porteur de projet	
Résumé non confidentiel (15-20 lignes)	

i La feuille de route dont s'est dotée la Région est téléchargeable au lien suivant : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/sites/default/files/2020-02/2019-07-01-AB-%20Feuille%20de%20route%20sante-fichier%20complet.pdf>

ii Fassin D, *De l'inégalité des vies : Leçon inaugurale prononcée le jeudi 16 janvier 2020*. Paris : Collège de France. doi :10.4000/books.cdf.10078 En ligne : <https://books.openedition.org/cdf/10088>

iii. « Une seule santé ». Disponible sur: <https://www.who.int/fr/news-room/questions-and-answers/item/one-health>

iv. Actes du séminaire inaugural | Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne Franche-Comté. 2019 p. 180. Disponible sur: https://www.pole-federatif-sante-publique-bfc.org/sites/default/files/2021-06/pole-sante-publique_seminaire-2018-web.pdf

v. En 2020, l'IReSP a modifié son AAP : les 2 volets ("Prévention et promotion de la santé" et "Recherche sur les services de santé") ont été fusionnés en un seul appel portant sur les interventions, services et politiques favorables à la santé. Institut de recherche en santé publique. Appel à projets de recherche en santé publique 2020 – Interventions, services et politiques favorables à la santé. IReSP : 2020 En ligne : <https://www.iresp.net/wp-content/uploads/2020/05/texte-AAP-recherche-en-sant%C3%A9-publique-2020-IReSP.pdf>

vi. Ministère des Solidarités et de la Santé. *La stratégie Nationale de Santé 2018-2022* [Page internet] DICOM : 2017 [Visitée le 18/03/2019] En ligne : <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/strategie-nationale-de-sante/article/la-strategie-nationale-de-sante-2018-2022>

vii. ORS BFC. Projet régional de Santé 2018-2017. Diagnostic Régional ARS BFC. En ligne : https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/system/files/2018-06/PRS2_BFC_Diagnostic_r%C3%A9gional.pdf

viii. ARS BFC. *Plan Régional Santé ARS BFC* : 2017. En ligne : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/projet-regional-de-sante-prs-2018-2028>.

ix. Alla F, Kivits J, « La recherche interventionnelle en santé publique : partenariat chercheurs-acteurs, interdisciplinarité et rôle social », *Santé Publique*, 2015/3 (Vol. 27), p. 303-304. DOI : 10.3917/spub.153.0303 En ligne : <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2015-3-page-303.htm> ; Cambon L, Alla F. Recherche interventionnelle en santé publique, transfert de connaissances et collaboration entre acteurs, décideurs et chercheurs. Le défi français de l'innovation. Questions de santé publique. 2014 ;(27) :1-4 ; En ligne : http://www.iresp.net/wp-content/uploads/2018/10/Web_QSPn--27.web_.pdf ;

Le numéro de Santé en action consacré à la recherche interventionnelle. En ligne : <http://inpes.santepubliquefrance.fr/SLH/pdf/sante-action-425.pdf>